

LACANAU. L'association Vive la forêt dénonce l'annonce faite par le maire dans le dernier bulletin municipal du début des travaux des logements sociaux

Un dossier polémique

Dans son éditorial du dernier bulletin municipal, le maire écrit, à propos de la construction des logements sociaux du Huga par la société Coligny, que « le défrichage du terrain est déjà fait » et que « les plans reçoivent leurs dernières retouches ». Il prend néanmoins le soin de préciser que « d'autres aléas que je ne maîtrise pas peuvent surgir et les futurs occupants être invités à patienter. » Avec cette précaution sibylline, Jean-Michel David sait en réalité très bien de quels « aléas » il parle.

À l'occasion de ses vœux à la population, le maire a annoncé que les travaux en question débiteront début février. Ce qu'il oublie de préciser, c'est que le début de ces travaux sont sous la menace d'un « référé immédiat » que déposerait l'association Vive la forêt (VLF), qui lui a signifié ses réserves importantes sur ce dossier dans un courrier daté du 2 décembre 2007.

Deux actions en justice ont déjà été remportées par Vive la forêt contre la commune, pour non respect de la loi littoral

« Nous avons été pour le moins surpris de l'annonce faite par le maire, car le permis de construire est caduc depuis le

27 novembre 2007 », explique Dominique Gisson, présidente de VLF. Dans le cas où le chantier serait effectivement lancé début février, « ces travaux seraient exécutés sans permis de construire, ce que VLF ne peut accepter », continue-t-elle, arguant qu'il « appartient au maire, premier magistrat de la commune, de faire respecter la loi : la SA Coligny doit déposer un nouveau permis de construire. Saisie par une association agréée pour la protection de l'environnement, il se doit, conformément au Code de l'urbanisme, de faire constater tous travaux illégaux et de les stopper. »

Permis de construire annulés.

Un défrichage a pourtant été bien entamé le 15 novembre 2007 par la société Coligny, y compris sur une zone EBC (Espace boisé à conserver), ce qui est le motif premier de l'opposition de VLF à ce projet. Mais « défrichage et urbanisme dépendent de juridictions indépendantes », précise Dominique Gisson, expliquant que « le défrichage est totalement indépendant des travaux relatifs aux permis de construire » et ne peut donc pas être assimilé à un début de travaux.

Invité plusieurs fois à se prononcer sur ce dossier, le maire

ne souhaite pas faire de commentaires. Rappelons que dans cette affaire, deux actions en justice ont déjà été remportées par Vive la forêt contre la commune, pour non respect de la loi littoral, en obtenant l'annulation de deux permis de construire délivrés aux sociétés Belin Promotion et Capri Atlantique, qui venaient s'ajouter au projet Coligny. Jean-Michel David a bien fait de prévenir les futurs habitants qu'ils seraient peut-être « invités à patienter ». Mais peut-être que ces mêmes habitants auraient aimé être informés de ces « aléas ».

• Cédric Grèze



Le terrain pour les 62 logements sociaux « Coligny », ici défriché, fait aussi polémique pour son éloignement des centres administratifs

PHOTO C. G.